

ARRETE DU MAIRE PERS N°2024/220

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE
2024

Le Maire de PÉRIGNY :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2009-38 du 26 mars 2009 relative à la détermination des « ratios
promus-promouvables »,

Vu l'arrêté du Maire PERS n°2021/181 en date du 30 mars 2021 portant sur les lignes
directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est
établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Promouvable
1	LANGE Julien	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	16/11/2024
2	LACUVE Véronique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/01/2024
3	ROBERT Aurélie	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la
collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Promouvable
1	DUCHATEL Catherine	Adjoint technique	01/04/2024
2	SUIRE Francis	Adjoint technique	01/03/2024
3	SICHERE Jérôme	Adjoint technique	30/03/2024
4	TELNOFF Claudine	Adjoint technique	01/01/2024
5	THIBAudeau Véronique	Adjoint technique	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	2

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Promouvable
1	BABEAU Sandrine	Adjoint administratif	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Promouvable
1	MARCHEGAY Gérard	Agent de maîtrise	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	0

Avancement au grade de : Brigadier-chef principal

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Promouvable
1	CHUPEAU Nadège	Gardien-brigadier	22/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

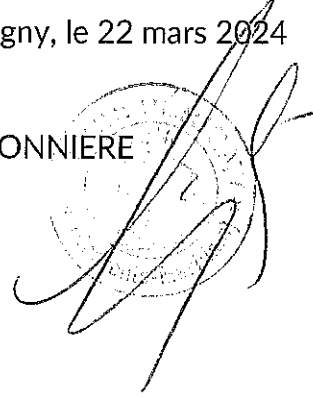
- Publié ou affiché en mairie
- Transmis au centre de gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi 84-53 du 26 janvier susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois , à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15 rue de Blossac - CS 80541 _ 86020 POITIERS cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Périgny, le 22 mars 2024

Le Maire,
Marie LIGONNIERE



Publié le : 26 mars 2024

Le Maire,
Marie LIGONNIERE

